

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

ANNONCES ANGLAISSES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef:
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône... — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements... — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

AVIS

Afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal, les abonnements qui expirent le 15 Mai doivent être renouvelés sans retard.

NOUVELLES DU JOUR

14 mai.

L'élection du général Chanzy à la présidence de la réunion du centre gauche, et le discours-manifeste qui a suivi de près cette élection, ont eu pour résultat d'accroître nettement l'attitude de cette importante fraction de l'Assemblée, que sollicitaient deux courants contraires.

Une partie, disait-on, inclinait vers la gauche modérée; une autre tendait, au contraire, à se rapprocher du centre droit, — sans parler des indécis et des timides, qui éprouvaient une égale répulsion pour la droite et pour la gauche. L'adhésion, très-loyale et très-franche, du président de la réunion du centre gauche à la forme républicaine peut donc être considérée, à bon droit, comme apportant au gouvernement actuel un nouvel élément de vitalité et de force.

Il semble, par contre, — et le fait n'a rien qui puisse nous surprendre, — que la marche en avant du centre gauche ait provoqué un mouvement de recul du centre droit et rompu les affinités naturelles des deux groupes. Du moins, on annonce que le centre droit prépare un manifeste en réponse au discours du général Chanzy, et il est probable que ce manifeste aura surtout en vue d'amoindrir l'effet produit sur l'opinion par les déclarations du centre gauche.

Nous estimons, avec la *Bien public*, que le centre droit arrive un peu tard pour « déposer » — si telle est son intention — le centre gauche de la « bonne place » qu'il a à prendre. Voici en quels termes cette pensée est développée par le *Bien public*, dont il est inutile de rappeler les attaches présidentielles.

« Ce qui fait la valeur de la situation du centre gauche, c'est qu'elle répond à un vœu secret, à un besoin du pays.

« Le pays qui a repris ses affaires, qui, après les heures d'abattement, croit au réveil, à la guérison, le pays n'écoute plus ceux qui parlent au futur et qui lui disent : « Attendez, laissez passer ce provisoire, laissez cette pseudo-république terminer la besogne pénible, nous viendrons et lui serons heureux. » Non, le pays n'écoute pas ces paroles, mais il ouvre l'oreille et il donne sa confiance à ceux qui lui disent : « Précaire, combattue, menacée à chaque heure, la République a fait beaucoup. Son œuvre d'une année est gigantesque, mettons-nous tous autour d'elle, grands et petits, tous les laborieux, tous les courageux, tous les patriotes; au lieu de douter d'elle, soutenons-la, renvoyons les promoteurs à échéance; à pays ébranlé, il faut du dévouement au comptant. Nous, conservateurs, soyons républicains et faisons la République à notre image. Les affaires vont bien; elles iront mieux; le calme existe, il sera consolidé; nos forces renaissent, elles grandiront. » C'est le langage du centre gauche; c'est son programme. C'est, nous le répétons, dussions-nous voir encore nos contradicteurs souligner ces mots en les reproduisant, c'est notre programme.

« Vienne la première occasion, on verra que c'est aussi le programme de la France. »

La regrettable obstination que met le gouvernement à imposer les matières premières n'a abouti, jusqu'à présent, qu'à faire éclore chaque jour quelque nouvelle proposition, tendant à suppléer aux ressources qu'on attend de ces impôts par d'autres taxes plus équitablement réparties.

On trouvera plus loin le texte du projet récemment déposé par M. Rouveure, et dont il a déjà été question ici.

Encore une nouvelle protestation contre l'avis du conseil d'enquête sur les capitulations. Celle-ci émane du maire et du conseil

municipal de Toul. Les signataires de ce document n'acceptent pas le jugement porté sur leur compte et qui les a condamnés sans qu'ils aient été entendus; ils annoncent, en outre, la publication prochaine d'un mémoire à l'appui de leur protestation.

Voici, d'après une dépêche de Berne, en date d'hier soir, les résultats du vote de dimanche sur le projet de révision de la constitution fédérale suisse :

Oui : 239,740; Non : 233,020.
Mais, treize cantons sur vingt-deux ayant donné la majorité aux anti-révionnistes, la seconde condition requise pour la révision se trouve faire défaut.

Une dépêche de Versailles confirme le bruit de l'entrée en France de plusieurs chefs de l'insurrection carliste.

Recondo et Ugarte, entre autres, ont été dirigés vers la frontière d'Allemagne; les autres chefs seront internés à Bourges.

On assure que les généraux carlistes Elio, Rada et Lirio sont aussi parmi les réfugiés de ces jours derniers. Le bruit courait hier à Bayonne qu'il n'existerait plus de bandes en Navarre et que celles de Catalogne avaient demandé à faire leur soumission. Il n'y aurait plus de bandes agissantes après Biscaye.

On trouvera à notre bulletin télégraphique un bref compte rendu de l'importante séance d'hier, à la chambre des communes.

Il résulte de la communication faite à la Chambre par M. Gladstone que le gouvernement anglais a ajourné l'espoir d'arriver, dans l'épineuse affaire de l'*Alabama*, à un arrangement qui serait à la fois honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Le peuple suisse vient d'être appelé à se prononcer sur le projet de révision de sa constitution, tel qu'il est sorti des délibérations des deux chambres. Le télégraphe nous a apporté hier les premiers résultats de ce grand scrutin populaire. Nous voyons par les dépêches particulières des journaux suisses que ce sont les cantons français ainsi que les cantons catholiques, qui se sont prononcés contre le projet, tandis que les autres l'ont approuvé.

Ce projet, comme l'on sait, modifiait la constitution suisse dans le sens de la centralisation. Le caractère essentiellement fédératif des institutions suisses invitait, en effet, les autorités de ce pays à résister, sur le terrain plus particulièrement commercial et juridique, les moyens de donner plus d'unité à la législation; il y avait et il y a encore, grâce au système cantonal, des dispositions légales qui sont effectivement une gêne et une entrave, et tous ceux qui ont quelque peu étudié la Suisse s'en rendront compte très aisément. Mais le projet de révision, tel qu'il est sorti de la délibération des deux conseils, ne se borne pas à réformer ces abus; il va plus loin, et la centralisation qu'il poursuit paraît dangereuse au principe vital même de la confédération suisse.

On a beaucoup parlé à ce sujet des influences étrangères qui auraient pesé sur une partie de la Suisse, dans le sens de cette révision et de cette centralisation; nous ne voulons pas examiner pour le moment ce côté, fort problématique, de la question; mais nous constatons que la supposition seule de l'existence de ces influences a dû déterminer dans un grand nombre de cantons le vote négatif des électeurs.

Nous aurons à revenir sur les motifs qui ont guidé les uns et les autres; nous aurons à revenir aussi sur le résultat final de cette votation. Pour aujourd'hui, nous voulons mettre nos lecteurs au courant de toute cette procédure révisionniste et leur expliquer, ee

que l'on ignore trop en France, de quelle façon et d'après quelles lois le peuple suisse se prononce dans ces questions capitales. On a quelquefois rapproché cette votation des plébiscites, tels que nous les avons malheureusement connus en France; en étudiant avec un peu d'attention les « plébiscites » suisses, on voit très-facilement combien ils s'éloignent des nôtres et combien il est peu conforme aux faits de confondre ces deux manifestations de la volonté populaire.

Nous n'avons pas besoin de rappeler ce que fut le plébiscite de 1870 en France. Le pouvoir exécutif, sans avoir consulté les assemblées élues, jugea nécessaire, un beau matin, de soumettre une question au peuple; il formula lui-même la question, dans les termes ambigus que l'on sait. Cette question fut soumise à brûle-pourpoint à la nation, qui dut se prononcer par oui et par non, sans préparation, sans discussion, et au milieu des entraves et des tracasseries policières que l'on connaît. Toute l'affaire se trouve ainsi bâclée, qu'on nous permette l'expression, dans l'espace de quelques jours, et quand ce fut fini, le gouvernement proclama que la nation consultée lui avait donné raison.

Les choses se passent tout autrement en Suisse, et, en suivant cette procédure d'un peuple libre, on peut voir comment le césarisme fausse les principes même les meilleurs et les plus purs.

La révision de la constitution suisse procède tout d'abord, non pas du gouvernement, mais de la nation elle-même ou de ses représentants. Les articles 111 à 114 de la constitution fédérale formulent les conditions dans lesquelles elle a lieu. Pour que le pacte fondamental soit révisé, il faut ou bien que 50,000 citoyens suisses le demandent, ou bien que les deux conseils (conseil national et conseil des Etats) le décrètent. Lorsqu'un des conseils seul le demande et que l'autre n'y consent pas, la question est soumise au peuple, qui répond par oui ou par non; il en est de même pour le cas où la révision serait demandée par une pétition ou affirmativement, il se réunissent aussitôt dans ses comices pour élire deux chambres constituantes, lesquelles sont chargées d'étudier un projet de révision.

Ce premier acte terminé, commence devant le conseil national et devant le conseil des Etats la discussion du projet nouveau. C'est ce travail qu'ont mené à fin les deux Chambres suisses dans le courant de l'année dernière et de cette année. Le projet, une fois voté par les deux conseils, n'a pourtant force de loi qu'à la condition d'avoir été accepté à son tour par le peuple; l'art. 114 de la constitution portée en effet ce qui suit :

« La constitution fédérale révisée entre en vigueur le jour où elle a été acceptée par la majorité des citoyens suisses prenant part à la votation et par la majorité des cantons. »

Lorsque, en 1865, les conseils suisses furent appelés à faire une loi nouvelle sur la révision de la constitution, ils déterminèrent nettement la procédure à suivre pour cette votation « plébiscitaire ». Les articles 4 à 12 de cette loi organique formulent les règles qui ont dû être suivies ces jours derniers. La modification proposée est adoptée (art. 4) si la majorité des citoyens suisses votants et simultanément la majorité des cantons se prononcent en

sa faveur. La votation a lieu le même jour dans toute l'étendue de la confédération...; elle ne pourra avoir lieu avant quatre semaines depuis le moment de la publication des changements proposés (art. 5). Est admis à cette votation tout citoyen suisse ayant droit de suffrage dans les élections du conseil national (Chambre des députés). Les cantons organisent le vote conformément à leurs lois particulières, soit au scrutin secret, soit au scrutin public.

Les articles 9 et 10 parlent du vote des cantons, regardés comme unifiés d'Etat. Ils sont importants en ce moment, parce que, d'après les dépêches suisses, la majorité des cantons n'aurait point été acquise à la révision, et que, dans ce cas, celle-ci serait rejetée. En voici le texte :

Art. 9. — Les cantons, comme tels, expriment leur vote par les organes compétents à cet effet, aux termes de leur constitution. L'autorité supérieure de chaque canton a toutefois la faculté de déclarer simplement le résultat de la votation fédérale dans le canton comme l'expression du vote cantonal.

Art. 10. — Les cantons donneront leurs voix dans les 14 jours qui suivront la votation fédérale.

Il résulte de ces deux derniers articles qu'à la rigueur ce serait dans 14 jours seulement que l'on pourrait connaître officiellement et d'une manière absolue si la révision proposée est ou n'est pas adoptée. On peut aujourd'hui, en examinant les résultats connus, dire que dans 13 cantons sur 22, les citoyens se sont prononcés contre l'acceptation; mais ces résultats pourraient ne point être définitifs, attendu que les autorités cantonales ont le droit, de par l'art. 9 de la loi du 18 novembre 1865, de saisir les conseils cantonaux, grands conseils ou autres, de la question qui a été soumise d'abord au peuple en masse. Nous ne savons pas si ces autorités usent de ce droit, ni jusqu'à quel point le résultat actuel pourrait être modifié par cette votation nouvelle; mais il est peu probable qu'il le soit, les conseils cantonaux étant l'expression des sentiments des électeurs qui viennent de voter.

Dans le cas où les autorités cantonales déclareraient (art. 9) le résultat de la votation qui vient d'avoir lieu dans leurs cantons, la révision serait repoussée et, dans ce cas, nous pourrions connaître le résultat définitif avant les 14 jours que la loi de 1865 accorde aux cantons pour déposer leur vote.

Telle est la procédure « plébiscitaire » de la Suisse. Nous n'avons pas besoin de relever toutes les garanties qu'elle accorde à la libre discussion de ces grandes questions. Entendu de cette façon et pratiqué ainsi par un peuple qui a les mœurs de la liberté, le « plébiscite » prend un caractère bien différent de celui que lui a fait revêtir naguère en France le césarisme démocratisant du second empire.

En France, ce plébiscite-là était, selon l'énergie que l'expression d'un député, la souveraineté nationale en débauche; en Suisse au contraire, avec les mœurs et les traditions de la démocratie, avec le tempérament, sage et sûr de lui, d'une nation qui se possède, ces sortes de « plébiscites » sont une épreuve sérieuse.

Nous avons pensé qu'il pouvait être utile de faire ressortir ces différences et d'initier nos lecteurs au fonctionnement complet de cette votation populaire, à propos de laquelle quelques esprits superficiels avaient cru devoir rappeler les souvenirs du plébiscite de

1870 et avec laquelle cette fantasmagorie démocratique n'a de commun que l'étiquette.

Nous recevons au dernier moment la dépêche suivante :

Geneve, 14 mai.

13 cantons contre 9 rejettent la révision.

Les non l'emportent avec 5,000 voix de majorité.

COURRIER DE PARIS

Paris, 13 mai.

Joli mois de mai, quand finiras-tu ?

Je ne veux pas vous dire que vous ne pouvez avoir l'idée du temps qu'il a fait hier à Paris, car la pluie implacable qui est tombée de cinq heures du matin au milieu de la nuit suivante était d'une allure trop tranquille pour ne pas être générale, et il est à craindre que nos régions n'aient bientôt de nouveaux désastres à en souffrir.

Aujourd'hui le ciel se contente d'être excessivement couvert, et froid comme en février. Tout le monde a repris ses vêtements et ses habitudes d'hiver, et, à voir ce Paris froulé et triste, je me demande ce qui peut attirer la foule d'étrangers que les omnibus des chemins de fer déchargent incessamment dans la cour du Grand-Hôtel et à la porte de tous nos principaux caravansérails.

Est-ce la confiance qui renaît ? J'aime à le croire. Ou est-ce simplement le besoin de vivre qui fait que les sociétés, comme les individus, en arrivent à cotoyer, sans sourcilier, le voisinage des précipices ? Je vous avoue que j'ai eu cette après-midi dans des dispositions un peu sombres. J'ai entendu des conversations de gens découragés, qui ont réagi sur mon humeur. Cela n'est guère d'un homme politique, ni même d'un homme, mais convient parfaitement à un correspondant, qui doit s'efforcer de réunir en sa personne le plus grand nombre de tempéraments possible, pour donner à ceux qui le lisent la plus grande variété d'impressions. A ces derniers le soin de se débrouiller.

Je vous dirai donc qu'après une excitation universelle contre le maréchal Bazaine, le procès qui se prépare contre lui commence à inquiéter bien des gens. Quelles éclaboussures cet homme, pour qui tous les moyens de défense seront bons, ne va-t-il pas soulever ? Et cela est-il bien désirable ! Le peuple, a dit le *Journal des Débats*, ne peut pas se laisser sonner, c'est l'animal féroce qui, une fois qu'il a senti la chair fraîche, en veut et en veut encore. Après Bazaine, il demandera d'autres victimes expiatoires. Pourquoi pas tel ou tel général ? Pourquoi pas Trochu ? Pourquoi pas Emile Ollivier, le maréchal Lebeuf et le duc de Gramont ! Pourquoi pas même cet insouciant M. de Talhouët qui, dupe ou complice de ses collègues, vient dire à la Chambre, en juillet 70, qu'il avait les preuves de l'injure faite par le roi de Prusse à l'empereur, et fit ainsi décider la guerre ?

Certainement la vérité est une belle chose; mais encore faut-il avoir des yeux capables de la supporter, et voyez la pente où, faute de savoir s'y retenir, la nation peut se trouver entraînée. On a jugé je ne sais combien de capitulations, et l'on va en juger d'autres. Mais les protestations abondent en même temps que les jugements. On s'arrêtera-t-on ? Et quelle main, quelle voix sera capable de nous calmer au milieu de cet affolement qui nous porte à nous déchirer les uns les autres ? Il me semble voir là un retour à cet esprit qui fut un des éléments de la Commune et qui fit des Français une mêlée de frères ennemis. Ce péril, aperçu d'avance, peut encore être conjuré par la modération de tous, en restant maîtres de nous-mêmes et de nos ressentiments les plus légitimes. Une nation doit savoir punir, mais aussi pardonner, et surtout il faut qu'elle se pardonne à elle-même, comme c'est ici le cas, puisque la grande masse fut, d'une manière ou d'autre, également coupable.

Malheureusement je ne découvre pas cet esprit de conduite dans la population, et je

ne pense pas que le gouvernement soit de force à y suppléer. Le gouvernement, c'est M. Thiers, et M. Thiers, tantôt n'est pas d'accord avec l'opinion, tantôt lutte contre l'Assemblée. Quel résultat utile peut produire cet échange de conflits perpétuels ? En ce moment notamment, le président, tout à fait remis physiquement de sa récente indisposition, en a gardé moralement, dit-on, des dispositions d'irritation qui ne sont pas sans donner à ceux qui en sont témoins quelques craintes sur la suite des travaux parlementaires, et les prochaines discussions sur les tarifs, sur le recrutement et sur le conseil d'Etat ne fourniront à ces dispositions que trop d'occasions de se manifester. Certaines paroles amères contre la majorité sont quelquefois proférées avec une vivacité peu réfléchie à la préfecture de Versailles, et, d'un autre côté, on s'y berce de maintenir les éléments turbulents par un système de ménagements dont on pourrait être dupe un jour ou l'autre si l'on n'y joint pas un système de fermeté.

Je n'ai rien à vous apprendre touchant le débat sur les matières premières. Quant à celui sur le conseil d'Etat, toutes les solutions, me disait tout à l'heure un homme expérimenté et impartial, sont aussi mauvaises les unes que les autres. Si la nomination des conseillers appartient à l'Assemblée, elle ne sera pas bonne; si elle est au gouvernement, elle sera pire, chacun en fera une affaire de parti, et ce dont on se souciera le moins, ce sera de choisir des juristes.

Pas de symptômes meilleurs pour la loi de recrutement. J'ai vu, entretenu pas mal de députés, et j'ai bien peur que la plupart ne sachent guère ce qu'ils veulent, tandis qu'un certain nombre ne sait même pas ce dont il s'agit.

Quand je dis qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent, entendons-nous. Individuellement chacun a son idée; mais ces idées diverses sont éparées, et il n'en sortira rien.

Depuis un an, il n'est pas de capitaine, de journaliste, de notaire retiré qui n'ait fait son plan de réorganisation militaire. Eh bien ! l'Assemblée m'a l'air d'avoir agi de même, sans voir que sa tâche consistait moins à faire des plans qu'à savoir en choisir un. Aussi, voyez ce qui arrive. La gauche, la gauche elle-même, soumise à la discipline démocratique, se réunit, traite la question et ne décide rien. Un tel veut trois ans de service, un autre deux, et ainsi des autres. Voilà sur quelle entente préalable s'ouvrira la discussion, et la commission qui est seule à présenter quelque chose d'arrêté, fera vraisemblablement ce qu'elle voudra.

Voyez-vous, c'est un tort que de charger une Assemblée de créer des institutions. Les institutions résultent des mœurs d'un pays ou d'un peuple, et non de la volonté d'un parlement pour lui le travail. Ensuite les Assemblées contrôlent, modifient, légifèrent. Mais elles se perdent dans des études aussi compliquées, aussi spéciales surtout qu'une loi militaire.

Comment ! la loi sur le conseil d'Etat n'a pu passer avec ses quelques articles, on n'a fait qu'une œuvre boiteuse (si on l'a faite), et vous voudriez que la loi militaire qui touche à tant de choses, qui comporte tant de détails, sortit des délibérations des 750 citoyens animés sans doute des meilleures intentions, mais dont aucun n'est capable d'embrasser le sujet dans son ensemble, ou, s'il en est capable, c'est de tâcher d'imposer sa manière de voir.

Il est question dans nos Nouvelles du Jour d'une proposition de loi ayant pour objet de remplacer le projet de loi sur les textiles et les matières premières, présentée par M. Rouveure.

Voici cette proposition :

Article 1^{er}. — L'impôt du sel est fixé comme il suit :

30 fr. par 100 kilogrammes pour le sel de consommation ;

40 fr. par 100 kilogrammes pour le sel destiné à l'industrie avec remboursement à l'exportation.

Aucun changement n'est fait au régime actuel pour les sels destinés à l'agriculture.

Art. 2. — Il est établi un impôt sur les revenus de tous les Français ou étrangers résidant, lorsque ce revenu net et total réalisé pendant l'année écoulée aura atteint 300 fr.

La quotité de l'impôt sera spécialement déterminée.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 15 Mai 1872. 57

UN BLESSÉ

1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Et sans attendre ma réponse, il se mit à me parler de Paris, de la sortie en masse, de Joséphine, de la défection de la garde nationale en face de la défection de la garde nationale en face de la défection de la garde nationale, des maraudeurs, des ambulances, des rotés de rat, du plan du Trochu, qu'il me chanta sur l'air de : On va lui percer le flanc :

Je sais le plan de Trochu, Plan, plan, plan, plan.

C'était comme un écho vivant de ce Paris séparé du monde, et sur lequel le monde entier tenait les yeux fixés.

On assistait à sa vie intime; ce récit délicieux mais sincère me montrait les illusions populaires, l'enthousiasme pour les victoires

fausses, l'accablement pour les défaites vraies, la robuste confiance de gens qui veulent espérer quand même, la résignation à tous les sacrifices, les coeurs ouverts à toutes les générosités, l'irritation de ceux qui étaient séparés de leurs familles, les joies pour une nouvelle reçue, les douleurs pour une attente vaine, la fierté nationale exagérée jusqu'à la susceptibilité, la foi obstinée dans la France, la ferme volonté de se relever, la rage contre l'ennemi.

Je l'écoutais attentif, ému, et de temps en temps un coup de canon ou une fusillade venaient faire le lugubre accompagnement de ses paroles passionnées.

Les heures, jusque-là éternelles pour moi, passèrent vite; le soir s'approcha. Les ombres emplirent peu à peu notre sous-sol; la nuit se fit.

— Décidément, dit le Parisien, on nous oublie, la chance est pour vous.

Mais nous n'eûmes pas longtemps à nous réjouir : vers huit heures il se fit un grand bruit de pas dans l'escalier; notre porte s'ouvrit, on venait nous chercher.

— La nuit est sombre, me dit mon compagnon, et la route est longue jusqu'à Versailles.

Mais on ne nous emmena pas jusqu'à Versailles. Soit qu'on m'eût vu travailler à mon barreau, soit qu'on n'eût pas confiance dans la solidité de la porte, soit tout autre raison, on ne voulait pas nous laisser pendant la nuit dans notre cave et l'on nous faisait monter simplement dans un grand salon du rez-de-chaussée où se trouvaient des soldats. Par ce moyen notre surveillance serait plus facile pour nos gardiens, puisqu'ils nous auraient sous les yeux à la portée de la main.

— Mettez-vous dans le coin là-bas, nous dit un sergent qui parlait français.

Ce salon avait deux portes : l'une sur la face qui regardait la rue où se promenaient la sentinelle était fermée, l'autre donnant dans un

vestibule était ouverte. Le coin qui nous était désigné se trouvait éloigné de la porte ouverte et rapproché de la porte fermée. Mais qu'importait ce détail; je ne pouvais guère songer à m'échapper, car une douzaine de soldats étaient couchés sur le parquet, autour d'une grande cheminée dans laquelle brûlaient des arbres entiers, et pour gagner l'une ou l'autre des portes, il aurait fallu enjamber par-dessus leurs corps.

— Nous sommes fumés, me dit mon compagnon en examinant le salon d'un coup d'œil rapide.

— Oui, beaucoup de fumée, dit le sergent en riant aux éclats; les Français n'aiment pas la fumée.

— Oh ! pour cela, comme pour tout, les Allemands sont bien au-dessus des Français, dit mon Parisien avec un sérieux magnifique.

XII

Le sergent, fier de sa plaisanterie qu'il croyait française, voulut continuer la conversation avec mon compagnon, et celui-ci se prêta de si bonne grâce à ce désir, que je flairai une mystification.

— Vous savez, dit-il, en s'adressant au sergent, mais en clignant de l'œil de mon côté, pour me prévenir d'être attentif, vous savez que j'ai droit à des égards particuliers; je ne suis pas un prisonnier ordinaire, je suis un déserteur. Il n'y a plus moyen de vivre à Paris.

— Oh ! vraiment !

— On fait du pain avec les os qu'on ramasse dans les cimetières, et l'on remplace les bouffis et les moutons par des enfants qu'on fait rôtir.

— Vous avez mangé des enfants ?

— C'est parce que je n'ai pas voulu en manger que je me suis échappé.

— Oh ! les Parisiens sont bien coupables ! — Comment donc.

— Et s'ils souffrent ils n'ont que ce qu'ils méritent.

— C'est ce que j'ai toujours dit.

— Pourquoi veulent-ils continuer la guerre; ils s'obstinent, ils ont tort.

— C'est évident; après Wissembourg, les Français auraient dû demander poliment aux Allemands ce que la Prusse désirait, et l'accorder tout de suite sans se faire prier, la guerre aurait été finie; car les Allemands ne sont pas méchants. Du moment qu'on leur aurait donné ce qu'ils voulaient, l'Alsace la Lorraine, de l'argent, ils n'auraient pas continué la guerre pour le plaisir de nous battre.

— L'on aurait demandé beaucoup moins d'argent, et nous serions rentrés plus tôt chez nous. Mais les Français sont orgueilleux.

— Voilà le mal.

— Ils sont aussi très-ignorants; ils n'ont pas compris les intentions de l'Allemagne; et maintenant ils supportent la peine de leur orgueil et de leur ignorance. Paris est malade d'une maladie qui ne peut être guérie que par la diète et la saignée; il faut qu'il jeune et qu'il perde du sang, cela le calmera.

— Je n'écouterai pas cette conversation avec le sang-froid de mon camarade; à ce mot je voulais intervenir; mais celui-ci me repoussa dans mon coin.

— Bons médecins les Allemands, dit-il, très-pratiques; il faut vraiment tout l'aveuglement des Français pour ne pas reconnaître l'existence de ce traitement; un peuple est heureux quand il a des voisins honnêtes et charitables.

— Que demande l'Allemagne? dit le sergent, à vivre en paix chez elle, après avoir repris ce qui lui appartient et en disposant les choses de manière à n'être plus attaquée; si les Français ont un peu de bon sens dans

leurs têtes rondes, ils nous laisseront tranquilles chez nous. Ce n'est pas pour le plaisir que nous faisons la guerre, c'est pour la justice.

— C'est évident; mais en France on ne veut pas reconnaître que les Allemands sont honnêtes, moraux, religieux, francs, généreux, pleins de bonne foi, et on les accuse sans les connaître d'être hypocrites, pillards, menteurs; il y a même des gens qui disent que vous êtes bêtes.

Oh ! s'écria le sergent.

N'ayant pas assez de sang-froid pour écouter tranquillement ce genre de plaisanterie, je m'étais mis sur le parquet et j'enfonçai mon bonnet de fourrure sur mes oreilles.

Ce fut seulement plus d'une heure après que je prêtai attention à ce qui se passait et se disait autour de moi.

Le sergent s'était fait apporter une chandelle enfoncée dans une bouteille et il écrivait sur ses genoux.

Après de lui, sur un banc, il avait posé plusieurs lettres qui portaient des en-tête imprimées.

— C'est votre rapport que vous écrivez là ? dit mon compagnon.

— Oh ! non; je réponds aux lettres qui sont adressées à ma maison de commerce et qu'on m'envoie ici. Je ne suis pas soldat de mon métier, je suis distillateur. Lorsque la guerre a été déclarée, j'ai été rappelé au service militaire, et d'ici je dirige mes affaires; cela n'est pas très-commode, et voilà pourquoi je suis exaspéré contre les Français; ils ne sont pas pratiques. S'ils faisaient la paix, nous pourrions rentrer chez nous. Je serai très-malheureux si je ne suis pas auprès de ma femme et de mes enfants pour Noël. Mais les Français ne savent pas ce que c'est la famille; ce sont des libertins, des débauchés.

— Vous savez, je ne crois pas que vous serez en Allemagne à Noël.

— Il y en a qui disent que nous serons encore ici pour manger les œufs de Pâques; c'est très-malheureux.

C'était bien là la nation armée, telle qu'elle doit être constituée pour entreprendre ou soutenir de grandes guerres. Si vive que fut ma répulsion pour ce Germain naïf, je ne pus m'empêcher d'être frappé de ce qu'il y avait de remarquable dans la situation de ce commerçant soldat qui faisait la correspondance aux avant-postes, et tenait la plume en même temps que le fusil à aiguille.

Pendant une heure encore il écrivait, puis s'adressant à mon compagnon :

— Vous avez là une jolie breloque, dit-il en regardant la chaîne que celui-ci portait accrochée à une boutonnière de sa vareuse. Vous y tenez ?

— Si vous voulez me la prendre, je ne la défendrai pas au prix de ma vie.

— Je voudrais vous l'acheter pour l'envoyer à ma fille aînée, dont c'est bientôt le jour de naissance.

minée par la loi des finances; pour la première année elle atteindra: 4° les revenus de 300 à 4,000 fr. dans la proportion de 1/10; les revenus de 4,000 à 2,000 fr. dans la proportion de 2/10; les revenus dépassant 2,000 fr. dans la proportion de 3/10 du revenu total.

NOUVELLES ET BRUITS

D'après le Courrier de Paris, ce serait jeudi, au plus tard, que le maréchal Bazaine se constituerait prisonnier. Des appartements viennent d'être retenus pour la marchande, avenue de Picardie, à côté de la prison de son mari.

Un journal publie les états de service du maréchal Bazaine: Engagé au 37e de ligne le 28 mars 1831. Caporal le 8 juillet 1831. Sergent-fourrier le 13 janvier 1832.

Voici maintenant les dates de ses diverses promotions dans la Légion d'honneur: Chevalier le 22 septembre 1835. Officier le 9 novembre 1845.

Voici les noms des maréchaux de France qui ont comparu devant la justice: le maréchal de Reitz, condamné à mort, pendu et brûlé en 1440; le maréchal de Biron, condamné à mort par le parlement pour conspiration avec l'étranger; le maréchal de Marillac, condamné à mort et exécuté en 1632, par ordre du cardinal de Richelieu; le maréchal de Montmorency, exécuté la même année; le maréchal Ney, fusillé par suite de sa condamnation par la chambre des pairs, le 7 décembre 1815.

Une dépêche d'Epinal apporte la nouvelle suivante: « Les industriels cotonniers des départements de l'Est, réunis le 12 mai à Remiremont, ont unanimement arrêté une résolution tendant à la modification des tarifs douaniers sur les bases posées dans l'enquête parlementaire de 1870, avec augmentation de droits proportionnels au surcroît de charges résultant, pour l'industrie, des événements postérieurs à l'application de cette modification; notamment au filés de numéros inférieurs à 60 et aux tissus actuellement grevés d'un droit inférieur à 10/0; — à la nécessité absolue pour le gouvernement de se tenir strictement sur ces bases dans ses négociations avec l'Angleterre et la Belgique.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire spéciale, les priant de lui faire parvenir, dans le plus bref délai, une statistique complète sur le travail des enfants dans les manufactures.

On a mis en circulation beaucoup d'exagérations au sujet des négociations relatives à la libération du territoire. Ces négociations, dit aujourd'hui le Français, ne peuvent pas être considérées comme réellement engagées, et l'on ne croit pas qu'il soit question d'un nouvel emprunt avant le mois d'octobre ou novembre. Des personnes très considérables de la haute banque seraient, dit-on, très opposés à toute mesure financière plus prompte.

Le gouvernement vient de promulguer les résolutions de l'Assemblée nationale relatives: 1° à l'ouverture d'une enquête sur la situation du matériel de la guerre; 2° au renvoi, tant à la commission de réorganisation de l'armée qu'à celle de la révision des services administratifs, des conclusions du rapport de la commission des marchés, tendant à la création d'un contrôle civil des services du ministère de la guerre.

On attend la discussion de la proposition présentée par M. Schœlcher et relative à l'abolition de la peine de mort. On croit que le ministre de l'intérieur prendra la parole.

Le préfet de la Seine vient de faire connaître au conseil municipal de Paris les résultats de l'enquête au sujet des dommages éprouvés par les habitants de Paris pendant le siège de la Commune. Le total de l'indemnité à répartir est de 77 millions.

La commission du sénat américain chargée d'examiner la question des ventes d'armes faites à la France, vient de déposer son rapport. Le rapport constate que le gouvernement n'a en aucune façon, violé la neutralité. Il

exonère les officiers du gouvernement de tout blâme. En ce qui concerne la maison Remington et fils, qui a vendu des armes à la France, le rapport ajoute: « La justice veut que nous disions qu'il n'est rien résulté de l'enquête, de nature à compromettre le caractère de probité de cette maison, si bien et depuis si longtemps établi. »

Les cours de l'Ecole d'application de Fontainebleau, — ancienne Ecole de Metz, — commencent le 15 de ce mois pour la promotion entrée à l'Ecole polytechnique en 1868, et le 30 pour celle entrée en 1869.

On distribue depuis quelques jours aux paysans et aux ouvriers de nos campagnes une brochure imprimée à Paris, rue Cassette, intitulée: « Vie de Henri V, racontée par un enfant du peuple, » et portant ce sous-titre: édition de propagande.

Paris-Journal décrit en quelques mots l'attitude des populations dans les départements occupés. Partout les Prussiens, qui se conduisent du reste assez bien quand ils n'ont pas bu, vivent dans un isolement absolu. On passe à côté d'eux sans les regarder, sans avoir l'air de s'apercevoir qu'ils sont là.

Les journaux nous apportent de Lorraine la nouvelle que Mgr l'évêque de Metz a refusé de prêter serment au gouvernement allemand. Ce refus prive le vénérable prélat de tout traitement. Mgr Dupont des Loges est, assure-t-on, personnellement sans fortune.

Une dépêche de Berlin annonce qu'une réunion générale des ouvriers compagnons charpentiers et maçons qui n'appartiennent pas aux sociétés berlinoises, a été tenue le 12 mai.

On annonce pour la fin du mois un voyage en France et en Allemagne, du roi Fernand de Portugal, accompagné de son épouse morganatique la comtesse d'Edla, et d'une suite peu nombreuse. Le roi voyagerait dans le plus grand incognito.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 mai 1872. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation de la convention postale conclue entre la France et l'Allemagne.

M. le comte Horace de Choiseul prend la parole contre la convention. L'Assemblée est la gardienne vigilante des contribuables et elle ne donnera pas, espère M. le comte de Choiseul, son approbation à un traité désavantageux. L'Assemblée n'est pas liée par des nécessités rigoureuses comme pour les conventions résultant du traité douloureux de paix que nous avons dû faire avec l'Allemagne victorieuse.

M. de Fourton rappelle les précédents historiques de la question et des services divers rendus à l'égard des postes aux contribuables et surtout au commerce français dans différents pays.

M. de Fourton entre dans des détails techniques sur le résultat des négociations de la Russie et de l'Allemagne elle-même. Nous n'aurons pas un déficit de 40,000 fr., mais bien une augmentation de 80,000 fr. au moins. En résumé, il n'y aura pas un déficit de 1,800,000 fr.; il y aura un déficit peu considérable, momentanément puis un avantage bientôt sensible pour la France.

M. le président. — Le rapport sera distribué et imprimé. Continuation de la discussion sur la convention postale.

M. Rampont veut prouver que le gouvernement français n'a pas abandonné l'ancien système. Qu'au contraire, il l'a fait triompher dans ses négociations, excepté pour l'Alsace-Lorraine, sur la situation de laquelle il a été décidé qu'il serait statué plus tard.

M. de Ravinel monte à la tribune. (La clôture! la clôture!) — Je ne commettrai point d'inconvenance, je ne veux pas m'imposer à la Chambre. Mais je ne puis rester, et je ne crois pas que M. le directeur des postes, M. de Fourton, ait le droit de parler, au nom d'un ministre, au lieu de pouvoir parler, aux termes du règlement. (Mouvements divers.)

L'Assemblée est consultée sur la clôture. La clôture est prononcée et le renvoi de la discussion est ordonné pour demain, afin de donner lecture de l'article unique et de la convention, qui est fort longue.

Mais aujourd'hui, si l'on tenait compte du principe de prélèvement des taxes internationales, onrait contre l'abaissement même de ces taxes, et les taxes internationales ne sont pas modérées.

Le principe de la proportionnalité n'est pas plus juste que celui du prélèvement exact de la taxe entière, parce qu'il faut tenir compte de la modification des taxes internationales. Ainsi, pour l'Italie nous avons abandonné le principe de la proportionnalité des taxes italiennes, et pour l'Angleterre nous avons abandonné le principe du prélèvement exact des taxes anglaises.

Le ministre de l'intérieur, M. de Fourton, a dit que la France paierait 37 centimes 1/2, tandis que la lettre partie de France paierait 40 centimes. C'est donc une différence de 2 centimes 1/2 en faveur de la lettre partie d'Allemagne; mais cette différence vient de ce qu'il a fallu tenir compte des systèmes monétaires différents.

Les produits de la taxe internationale seraient pour la France de 1,353,000 fr. et pour l'Allemagne de 1,221,000 fr. ce qui fait encore pour la France un avantage de 131,900 fr. Il est vrai, dit l'orateur, que je ne tiens pas compte dans ces chiffres de la correspondance avec l'Alsace-Lorraine, n'ayant pas d'éléments me permettant d'obtenir des résultats certains. D'ailleurs, permettez-moi de ne pas insister sur ce point, car il rappelle pour la France des souvenirs trop tristes, il réveille en nous de trop grande douleur nationales.

M. de Fourton passe ensuite au transit. Il écarte d'abord la question du transit à déduire qui ne peut produire qu'une perte de 142,000 fr. Quant au transit en dépêches directes, il a fallu avoir cette pensée devant les yeux que les prix doivent être rémunérateurs et non prohibitifs.

M. Léonée de Guiraud ne trouve pas que la convention soit favorable aux intérêts français. La convention ne favorise qu'une des parties contractantes. On peut la caractériser d'un mot: on propose de substituer le système prussien au système français qui était le système libéral.

Le nouveau système substitue un prix uniforme de transport à un prix proportionnel à la distance parcourue par la correspondance transitaire. On tiendra compte à chacun de l'excédent des poids.

M. de Fourton entre dans des détails techniques sur le résultat des négociations de la Russie et de l'Allemagne elle-même. Nous n'aurons pas un déficit de 40,000 fr., mais bien une augmentation de 80,000 fr. au moins.

M. le président. — Le rapport sera distribué et imprimé. Continuation de la discussion sur la convention postale.

M. Rampont veut prouver que le gouvernement français n'a pas abandonné l'ancien système. Qu'au contraire, il l'a fait triompher dans ses négociations, excepté pour l'Alsace-Lorraine, sur la situation de laquelle il a été décidé qu'il serait statué plus tard.

M. de Ravinel monte à la tribune. (La clôture! la clôture!) — Je ne commettrai point d'inconvenance, je ne veux pas m'imposer à la Chambre. Mais je ne puis rester, et je ne crois pas que M. le directeur des postes, M. de Fourton, ait le droit de parler, au nom d'un ministre, au lieu de pouvoir parler, aux termes du règlement.

L'Assemblée est consultée sur la clôture. La clôture est prononcée et le renvoi de la discussion est ordonné pour demain, afin de donner lecture de l'article unique et de la convention, qui est fort longue.

M. le comte Jaubert. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. de Fourton rappelle les précédents historiques de la question et des services divers rendus à l'égard des postes aux contribuables et surtout au commerce français dans différents pays.

M. de Fourton entre dans des détails techniques sur le résultat des négociations de la Russie et de l'Allemagne elle-même. Nous n'aurons pas un déficit de 40,000 fr., mais bien une augmentation de 80,000 fr. au moins.

M. le président. — Le rapport sera distribué et imprimé. Continuation de la discussion sur la convention postale.

ÉTRANGER

En Angleterre le mot d'ordre est toujours de gagner du temps dans l'affaire de l'Alabama.

Le Times, parlant de la question, dit: « Nous pouvons affirmer positivement qu'il y a de fortes raisons de croire qu'il y aura encore bien: « Le gouvernement pourrait peut-être bien ne pas annoncer ce soir que l'Amérique a déjà consenti à donner aux arbitres des instructions pour laisser hors de considération tout ce qui se rapporte, dans le mémoire, aux demandes pour dommages indirects; mais si cette résolution n'a pas encore été de sanction formelle, l'essentiel est qu'elle a été acceptée en principe à Washington. »

« Aucune proposition décisive n'avait été encore faite hier soir par l'Amérique en vue de résoudre les objections de l'Angleterre contre la continuation de l'arbitrage. On paraît cependant croire fermement dans les cercles bien informés que, si une occasion convenable est offerte, le gouvernement et le sénat américains pourraient consentir à une modification du traité de nature à satisfaire l'Angleterre. »

« L'action du gouvernement, demain, dépendra des communications qui sont attendues à chaque instant. »

« Une déclaration nette du parlement au gouvernement, que le retrait formel des demandes de dommages indirects serait seul considéré comme suffisant par l'Angleterre, augmenterait la difficulté pour le gouvernement américain de faire les concessions désirées. »

« La nation ne désire pas fermer la porte aux négociations. »

« La dépêche suivante de Washington est de nature à confirmer du reste les impressions optimistes de la presse anglaise: Washington, 13 mai. « Il est probable qu'on aboutira à un compromis basé sur un traité supplémentaire entre l'Angleterre et l'Amérique, élevant dans l'avenir, à chacune de ces deux nations, la responsabilité pour dommages indirects. »

« Aucun fait nouveau de quelque importance n'est signalé. De l'ensemble des dépêches, on peut conclure que la Biscaye est en ce moment le point où les insurgés réunissent et concentrent plus de forces, et que le maréchal Serrano, abandonnant la Navarre, va porter de ce côté les opérations militaires. »

« La capitale de la Biscaye continué à être entourée de bandes nombreuses s'exerçant au maniement des armes et à la manoeuvre. A la date du 10 mai, on travaillait à augmenter les fortifications de la ville, contre laquelle on paraissait craindre une tentative. »

« Depuis l'engagement d'Orcoquieta, on est réduit à de simples conjectures sur la marche de don Carlos. On ne sait pas non plus d'une façon précise ce que sont devenus don Alphonse et le chef Rada. »

« Les amédécistes insinuent que don Carlos n'aurait pu être tué que par ses amis. »

« Nous inclinons à admettre cette dernière version, qui a pour elle la vraisemblance. »

« Rien d'important depuis le 5 dans la Navarre et les provinces basques. L'affaire d'Orcoquieta avait d'abord produit une forte impression sur les carlistes qui, découragés, venaient dans un grand nombre de bourgs faire leur soumission. Mais, depuis le 10, beaucoup ont disparu, et on sait positivement qu'ils ont été retrouvés dans les provinces basques, et surtout dans la Biscaye, les carlistes tiennent la campagne, d'autant mieux que, jusqu'ici, ils n'ont pas été sérieusement troublés. »

« La nouvelle de l'entrée d'Élio en Espagne a un peu ramené les carlistes. Mais Élio est dans ses soixante-dix ans, il a une infirmité, et la somme d'un corps usé ne lui permet pas de diriger sérieusement les affaires. »

« Dans le Bas-Aragon, le Mazrazgo et la Catalogne la situation est toujours la même. Le gouvernement continue de disperser les bandes, qui se reforment aussitôt après, mais il n'a encore réussi à en anéantir aucune. »

« Le Charivari aujourd'hui s'occupe des affaires d'Espagne et naturellement il le fait un peu comme le ferait Figaro, s'il était appelé de nos jours, tout en maniant le rasoir, à donner, du fond de sa boutique de Séville, son avis sur les malheurs de sa patrie. Nous voudrions dire qu'il se hâte d'en rire de peur d'être obligé d'en pleurer. »

« La scène se passe entre Totolo, un enfant terrible et son papa, député ultra-conserva-

teur, légitimiste endurci, par conséquent quelque moral de l'insurrection carliste. Totolo avait pris le journal de papa et l'é parcourait gravement.

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

« Dis donc, papa... « Quoi! « T'es conservateur? « Pourquoi cette question? « Et ton journal, il est conservateur aussi? « Sans doute. »

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Le conseil municipal de Lyon, à sa séance ordinaire du 11 mai 1872, s'est occupé de la réclamation de la compagnie des pompes funèbres contre la délibération du conseil municipal, en date du 20 octobre 1870, qui interdit à toute personne étrangère au personnel des bureaux pour offrir et vendre des objets funéraires et charge les officiers de l'état-civil d'arrêter l'heure des enterrements.

Le conseil a maintenu sa délibération. Sur une demande de subvention du Refuge Saint-Michel, le conseil nomme une commission d'enquête composée des citoyens Florentin, Rossignoux et Crestin, chargée de voir si l'établissement de Refuge remplit les conditions qui lui ont été imposées lors de sa fondation.

Dans l'affaire de l'usine Piller (fabrication de poudre), la commission des finances propose d'autoriser la Ville à défendre l'instance qui lui est intentée par la veuve Bonneland et le sieur Fugit.

Le conseil approuve l'établissement d'une clôture autour des serres du Parc. La commission compétente, attendu que les ressources de la ville ne permettent pas de payer le monument proposé sur la place Perrache aux enfants du Rhône par le citoyen Goboz, exprime l'avis unanime que le pedestal soit détruit complètement et sans délai.

La commission chargée de s'occuper de la suppression des fortifications a été unanime à demander cette suppression.

Le maire déclare que des négociations sont déjà entamées à ce sujet et qu'il n'y a qu'à les poursuivre.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée par M. Dupré, professeur de physique au lycée Charlemagne, en réponse aux observations que M. Merget a présentées sur les recherches de physiologie végétale, poursuivies en collaboration par MM. Faivre et Dupré lorsque M. Dupré occupait la chaire de physique au lycée de Lyon.

M. Merget fait observer que M. Dupré reconnaît la justesse de la plupart des observations, mais que sa lettre ne touche pas à la question qui fait l'objet principal du débat: à savoir circuler-elle par le tissu vasculaire ou par le tissu libreux?

M. Piaton P. parle de l'Association française pour l'avancement des sciences fondée par MM. H. Sainte-Claire, Deville, Wurtz, Clément, Berthelot et Pasteur. Cette association doit tenir un prétendu congrès scientifique dont on discute en ce moment le lieu de réunion.

Deux villes, Lyon et Lille auraient été proposées. Lyon peut faire valoir, comme circonstances en sa faveur, son titre de seconde ville de France, l'ouverture prochaine de son Exposition universelle et la réunion du congrès médical qui doit être tenu à cette occasion.

M. Lavrotte, parlant d'un d'entre les médecins au sein duquel il représente la Société d'agriculture, dit que les idées énoncées par M. Piaton sont en parfaite concordance avec celles de ce congrès qui a déjà fait ailleurs quelques tentatives pour se réunir en congrès scientifique général et a dû tenir cette année en rapport avec l'association scientifique.

La suite de ces communications le président de la société d'agriculture est prié de se mettre en communication avec les présidents des autres sociétés savantes en vue de s'entendre sur les moyens d'une action commune, pour obtenir la réunion à Lyon d'un premier congrès de l'association scientifique.

M. le président donne son appréciation sur l'appareil à redresser les faulx de M. Meunier-Rivière.

Cet appareil se recommande par la commodité de son emploi, pour les gens peu habitués au maniement de la faux, et il sera bien placé chez un propriétaire qui peut rendre le soin de tondre ses gazons à l'ouvrier qui a sous la tondre ses gazons à l'ouvrier qui a sous la main, mais les avantages de ce mécanisme disparaissent entre les mains d'un ouvrier habile; il est donc peu probable qu'il soit substitué facilement à l'outillage si simple et si robuste employé par les faucheurs de profession, ouvriers nomades qui doivent tenir compte avant tout du prix de revient et de la facilité de transport.

M. Locard donne lecture d'un rapport au nom des comités de présentation.

M. Merget demande à prendre date pour quelques résultats nouveaux. Un journal de Paris ayant parlé d'essais en vue de reproduire des dessins au moyen de vapeurs qui se fixent sur les noirs rendaient les épreuves capables d'impressionner un papier réactif, M. Merget a pensé à appliquer le principe de ce procédé à des dessins tracés avec de l'encre de Chine et d'un sel d'argent.

UN FOU!

Nous allons bien donner le plupart de nos lecteurs en leur apprenant qu'ils ont peut-être vu de nos fous, de vrais fous; nous entendons des fous officiels, pérorateurs d'un hospice. Un de nos hospices accorde toutes les semaines aux plus sages de ses... habitants une sortie qui consiste en une promenade en ville, suivie d'un déjeuner au restaurant. On les voit arriver en une troupe de six ou sept, sous la conduite d'un gardien, vêtus comme tout le monde; et leur tenue au restaurant a toujours été parfaitement irréprochable.

Après le déjeuner, on descend au café, si tué tout près — au dessous, si vous voulez — et pendant que le gardien fait avec des habitudes de ses amis une invariable partie de cartes, ses compagnons prennent aussi raisonnablement que vous et moi — et peut-être plus tranquillement — qu'un bock, qu'un mazzagran.

L'autre jour nous étions trois amis dans la salle du café au moment de leur arrivée. Deux d'entre eux vinrent s'asseoir à notre table. Rien dans leur extérieur qui put faire soupçonner la triste vérité; l'un surtout, homme d'un certain âge, avait une physionomie sérieuse et intelligente avec ce je ne sais quoi dans l'air et les manières qui indique l'homme bien élevé. A propos d'un journal prêt et rendu il engagea la conversation avec nous, et le plus jeune de nous trois qui ne savait pas un mot de français lui donna un petit billet un véritable intérêt.

Comme on ne peut plus en France échanger dix paroles sans que la politique sans mépris, au bout de cinq minutes on discutait l'avenir de la France et la forme future de son gouvernement. Notre ami, chaudement républicain, s'animait quelque peu; son compagnon l'écoutait avec ce sourire doux et bon, demi railleur, demi paternel des gens qui ont beaucoup vu, beaucoup appris, qui aiment à voir l'enthousiasme dans la jeunesse, mais qui ont trop l'expérience des choses pour croire qu'elles se règlent par l'enthousiasme.

« Je puis me tromper, dit-il enfin, mais je ne crois pas qu'il y ait rien désormais de possible en France que l'empire ou les Bourbons. J'entends les Bourbons de la branche aînée; car les Orléans, on les estime, du moins je les estime; on les regrette pour la modération et les bienfaits réels de leur gouvernement; mais ils ne trouveront nulle part ce dévouement inébranlable, désintéressé sur lequel les autres peuvent compter dans certaines familles. Pour soutenir un trône, il ne suffit pas de simples préférences, on l'a bien vu en 48; il faut un attachement aveugle, désintéressé, héroïque que la royauté légitime et, jusqu'à un certain point, les Bonaparte ont su inspirer. L'attachement de raison qu'avaient certaines classes pour les Orléans est bon dans les temps calmes; il ne vaut rien contre le danger. »

C'était peut-être faire la partie belle à notre ami qui rappela l'héroïsme qu'ont souvent montré les républicains à défendre la République. « Je le sais, interrompit l'étranger, ce n'est ni le dévouement, ni le courage qui leur manquent: c'est le nombre; ils font au besoin au gouvernement de leur choix une garde d'élite, mais trop faible. Combien avez-vous en somme de républicains en France?... A moins, toutefois, que les choses n'aient fort changé depuis quinze ans. »

« Depuis quinze ans, reprit notre ami, évidemment intrigué. — Oui, depuis quinze ans je suis enfermé dans un hospice d'aliénés; et vous comprenez que je n'ai pu suivre la politique que de très-loin; bien des changements peuvent s'être opérés depuis. »

Notre ami regardait d'un air éfarré; notre calme augmentait encore son étonnement. « Enfermé, dit-il, depuis quinze ans?... Et pourquoi donc? »

« Parce que, reprit son interlocuteur du ton le plus calme, je suis roi de la terre et du ciel. » Puis, s'animant brusquement: « Oui, je le suis; c'est un titre que j'ai acquis par un discours qui commence: L'homme prudent et sage — et finit... Mais à quoi bon le dire: tout l'univers le sait. Je suis roi, et c'est pour cela qu'on m'enferme parce qu'on craint mon pouvoir. »

Le pauvre insensé s'exaltait visiblement; nous étions saisis et embarrassés; l'un de nous eut la malheureuse idée, entrant dans les vues du malheureux, de lui dire: « Mais alors... adieu! »

L'effet fut effrayant. Debout, le visage empourpré, le bras étendu d'un air menaçant, notre fou s'écriait: « Abdiquer! abdiquer! jamais. »

Le gardien venait de se lever, — heureusement — il avait payé, il appela son monde. Notre homme, retombant tout à coup dans son habitude d'obéissance passive, reprit une expression presque humble, aussi pénible à voir que son exaltation de tout à l'heure, tourna le dos sans mot dire et partit, nous laissant à nos réflexions.

P. CHARAUD.

Le secrétaire, P. LORENTI.

CHRONIQUE

M. Millaud, député du Rhône, nous adresse la lettre suivante: Monsieur le rédacteur en chef, de mes collègues de l'Assemblée me montrant, à l'instant, trois lignes de votre journal où vous dites: « On assure qu'un des députés républicains...

de Lyon vient d'être exécuté à la bourse de Paris.
Qu'est-ce que cela peut-être ?
Tout cela est des dévotions de répression, je suis sûr.

Nous donnons acte avec empressement à M. Millaud de sa déclaration, et nous scions que ses collègues radicaux de la députation du Rhône imitent son exemple.

M. E. Millaud et Le Royer, députés de Lyon, ont été élus députés de Lyon le 4 septembre, par M. Andrieux comme témoins dans son procès contre la Comédie politique.

Le baron Chartrand est à Lyon depuis trois jours. Il recueille, nous dit-on, des renseignements pour son interpellation sur les écoles.

Le gouvernement est évidemment bien résolu à avoir non pas une armée de parade ou même une armée de caserne, mais une armée de campagne toujours en éveil.

L'armée n'est pas le luxe du gouvernement, ou l'ornement de nos promenades; elle n'est pas faite uniquement pour peupler nos villes.

Les moyens qu'a employés le gouvernement dans ce but peuvent paraître ingénieusement heureux; en est un du moins que tout le monde croit, nous ne pouvons qu'approuver.

Si nous sommes bien informés, on ferait à l'état-major de Lyon, sur l'ordre du ministre de la guerre, les études préparatoires d'un mouvement qui serait mieux encore qu'une manœuvre.

Cette campagne porterait tout d'un trait la petite armée sur telle ville située plus au nord, à 140 ou 150 lieues de distance.

Les pareils exercices coûtent cher, mais c'est l'argent bien placé. Comme l'armée n'est faite que pour faire campagne, on ne comprend pas que chacun de ceux qui la composent ne sache pas ce qu'il y a à faire au moment de l'entrée en campagne.

Si nous sommes bien informés, dans un de nos précédents numéros, l'interprète des plaintes des citoyens, a adopté, après une discussion rapide, une loi qui fixe à 0,70 c. le timbre des récépissés pour les transports effectués autrement qu'en grande vitesse.

La chambre de commerce de Lyon a adressé, le 23 avril dernier, à M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce, une lettre sur l'application de cette loi qui a soulevé un véritable déluge de réclamations de la part de l'industrie des transports, si importante dans notre ville.

Voici le texte de cette lettre :
Monsieur le ministre,
L'Assemblée nationale, dans sa séance du 30 mars dernier, a adopté, après une discussion rapide, une loi qui fixe à 0,70 c. le timbre des récépissés pour les transports effectués autrement qu'en grande vitesse.

Les transports en grande vitesse avaient été augmentés par des décisions antérieures d'environ 23 0/0.
Cela a provoqué, dès sa mise en vigueur, des réclamations à peu près unanimes de la part des intéressés.

La chambre de commerce, saisie de ces réclamations, les a examinées avec attention et elle a décidé de vous soumettre les observations suivantes.
L'article 2 de la loi, en obligeant les entrepreneurs de messageries à déclarer aux chemins de fer leurs puissants concurrents, les noms et les adresses des destinataires réels, en un mot, à leur faire connaître leur clientèle et le secret de leurs opérations, les place dans des conditions très-difficiles pour exploiter leur industrie.

Par un décret, en date du 10 mai, ont été nommés :
Président du conseil des prud'hommes de Tarare, M. Brisson (Gustave), fabricant de peluches, en remplacement de M. Avril, démissionnaire ;
Vice-président du même conseil, M. Dubour (Benoit), fabricant de mousselines façonnées, en remplacement de M. Brisson, nommé président.

LOIRE. — Nous lisons dans le Mémorial :
M. —, rédacteur du Mémorial, a été victime, à Roanne, de la plus lâche agression.
Jeudi, à 11 h. 1/2 du soir, presque en face de l'Hôtel-de-Ville, M. A. a été assailli, au sortir du théâtre, par un homme de haute taille, qui lui a porté à la figure un coup si violent qu'il est allé rouler à plusieurs mètres.

concours lui est indispensable. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous venons, avec confiance, vous signaler cette situation en vous priant d'intervenir auprès de votre collègue, par la voie des finances, pour obtenir, par la voie d'un règlement d'administration publique, des facilités et des tolérances qui restreignent dans l'application les inconvénients de la loi du 30 mars, ou si cela est nécessaire, une révision même de la loi telle que les intérêts des intermédiaires de transports soient complètement sauvegardés au point de vue de l'exercice de leur profession.

Le matin, vers minuit et demi, une forte détonation se faisait entendre dans le quartier de Bellecour.
Quelques minutes après les gardes urbains relevaient un cadavre à l'angle de la rue des Deux-Maisons et de la place. C'était un nommé R... bottier, rue du Plat.

Il est encore tombé de la neige, hier, sur les montagnes du Lyonnais et du Forez. On aperçoit de Lyon le mont Pilat, tout blanc de neige.

C'est au désintéressement et à l'obligeance de M. Mangin, notre directeur de l'orchestre, que nous devons d'avoir pu entendre Gallia au concert de la Sainte-Cécile.

Le président de la Société de la Sainte-Cécile, M. Mangin, a été élu président de la Société de la Sainte-Cécile, M. Mangin a été élu président de la Société de la Sainte-Cécile.

M. Mangin, en affirmant par ce fait éminent une valeur artistique bien connue à Paris et de plus, dans cette soirée, conquis d'une façon définitive la sympathie de la société lyonnaise.

Il y a des gens qui se plaignaient de Chilpéric ! Que vont-ils dire en voyant l'insuccès de nos tentatives ?

La troupe parisienne qui nous l'apporte s'est évidemment trompée d'adresse. Il ne manque pas à Lyon d'établissements où elle et sa pièce seraient à leur place.

On assure que M. de Goulard présentera aujourd'hui le budget de 1873 à la commission du budget de 1872.

Bourse calme : 54,70 ; 87,70.
Comptant 54,80 ; 87,70.
Italien, 68,15 ; autrichien, 811 ; lombard, 440 ; foncier, 890 ; américain 102 3/4.

Hier a eu lieu la réunion de la commission Bamberger. Le rapport, modifié, porte que les marchés et généraux, membres du conseil de guerre, seront choisis par rang d'ancienneté, le ministre de la guerre jugeant settlement le cas d'empêchement.

Des informations du journal des Débats constatent que les membres de la commission Bamberger sont à peu près unanimes à déclarer que les charges les plus graves pèsent sur le maréchal Bazaine.

Dans la commission du budget hier, M. de Goulard a exposé le budget de 1873.

Le budget des dépenses serait de 2 milliards 405 millions; les recettes auraient un excédant de 19 millions si la Chambre vote 120 millions d'impôts nouveaux proposés par le gouvernement.

Le conseil général de la Seine a achevé la votation du projet de rails ways métropolitains et tramways.

Nous nous abstenons pour le moment de toutes réflexions. Devant l'action de la justice, on comprendra notre réserve.

Le Stéphanois ajoute :
On a lieu de croire que des rancunes politiques ne sont pas étrangères à cet odieux guet-apens, contre lequel nous ne saurions protester avec trop d'indignation.

Un jeune homme de Roanne, sur lequel pesaient des soupçons, a été arrêté, interrogé et relâché.

Le sujet de la 10^e conférence d'économie politique par M. Nogues, mercredi 15 mai, à 7 h. 1/2 du soir (Palais des Arts, salle de l'ancienne Bourse) sera la suite du Rôle de l'Etat dans la production (Influence de la forme du pouvoir politique).

Les amis et connaissances de la famille Alexis BRAHM qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Robert BRAHM

Robert BRAHM sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu mercredi 15 courant.

Le convoi partira du domicile des parents, rue de la Préfecture, n° 5, à 9 heures trois quarts précises, pour se rendre au cimetière Israélite.

Société des Concerts de Bellecour.
Programme du mardi 14 mai.

Première partie.
1. Ouverture du Sermont (Auber).
2. Le Tour du monde, valse (Métta).
3. Airs de ballet du Prophète (Meyerbeer).
4. Ouverture du Chalet (Adam).

Deuxième partie.
1. Ouverture de Fra-Diavolo (Auber).
2. Grande fantaisie sur Ruy-Blas (Marchetti), arrangée par A. Luigini fils.
3. Marche (Mozart).
4. La Valse, polka (Lind).
Prix d'entrée : 50 cent.
En cas de mauvais temps le concert serait renvoyé au lendemain.

DÉPÊCHES DU MATIN
14 mai. — 9 heures du matin.

Paris, 13 mai.
ASSEMBLÉE. — Dans la discussion sur la convention postale avec l'Allemagne, M. de Choiseul combat cette convention comme nous imposant un sacrifice de 40 millions.

M. de Fourton, rapporteur, défend la convention, qui n'est inspirée que par le principe universellement admis aujourd'hui d'abaisser les taxes et de les appliquer avec une entière réciprocité.

M. de Guiraud combat la convention, en démontrant qu'elle soit profondément modifiée.

M. Rampont, directeur des postes, défend la convention.

La clôture de la discussion est prononcée. Le vote est renvoyé à demain.

M. Keller dépose un rapport de la commission concernant la formation du conseil de guerre qui jugera le maréchal Bazaine.

On assure que M. de Goulard présentera aujourd'hui le budget de 1873 à la commission du budget de 1872.

Bourse calme : 54,70 ; 87,70.
Comptant 54,80 ; 87,70.
Italien, 68,15 ; autrichien, 811 ; lombard, 440 ; foncier, 890 ; américain 102 3/4.

Hier a eu lieu la réunion de la commission Bamberger. Le rapport, modifié, porte que les marchés et généraux, membres du conseil de guerre, seront choisis par rang d'ancienneté, le ministre de la guerre jugeant settlement le cas d'empêchement.

Des informations du journal des Débats constatent que les membres de la commission Bamberger sont à peu près unanimes à déclarer que les charges les plus graves pèsent sur le maréchal Bazaine.

Dans la commission du budget hier, M. de Goulard a exposé le budget de 1873.

La Rente italienne a eu un moment de faiblesse; depuis, elle a suivi le mouvement de reprise des rentes françaises, et nous la retrouvons à 68 fr. 20, sans changement sensible sur la clôture de samedi dernier.

Les troupes de Serrano continuent de se concentrer en Biscaye et forment une vingtaine de bataillons, dont l'effectif est d'environ 1,500 hommes.

Des lettres de divers points de la province de Biscaye expriment la conviction que les bandes carlistes, comprenant 6 à 7,000 hommes, n'attendront pas l'attaque et se disperseront dans les montagnes.

A la Chambre des communes, M. Gladstone déclare que le gouvernement n'est pas éloigné pratiquement de l'attitude prise dès le commencement relativement aux demandes indirectes, à savoir qu'elles ne sont pas comprises dans le traité.

M. Fisch a adressé le 20 avril une réponse d'argumentation à lord Granville, exprimant que, dans son opinion, la question entière devait être décidée par le tribunal de Genève.

Le gouvernement a examiné cette proposition jeudi soir et communiqué vendredi sa décision au gouvernement américain dans une forme pouvant servir comme base d'un article pour des négociations ultérieures, et dimanche matin M. Schenk a informé lord Granville que M. Grant se disposait à entretenir le sénat de la proposition de l'Angleterre.

M. Grant ayant confidentiellement communiqué au sénat cette proposition, cela équivaut à l'acceptation et à l'approbation de cette proposition par le président des Etats-Unis.

Le sénat américain examine maintenant confidentiellement les propositions de l'Angleterre, laquelle maintient l'attitude prise par le gouvernement et expliquée dans la première séance de la session.

M. Gladstone espère que le résultat de la négociation sera non-seulement reconnu comme satisfaisant, mais contribuera à l'honneur des deux pays.

Des dépêches de Washington constatent que l'article supplémentaire proposé par l'Angleterre accepte ce principe — engageant les deux nations réciproquement — que les dommages demandés aux neutres pour la violation de la neutralité seront limités aux dommages directs.

D'accord avec ce principe, les demandes indirectes seront retirées.

BOURSE DE PARIS
DU 14 MAI
DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AUPT, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows: 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0.

REVUE FINANCIÈRE
Une reprise très-sensible s'est manifestée cette semaine, non-seulement sur les cours de nos rentes, mais encore sur la généralité des valeurs.

L'élevation du taux de l'escompte de la banque d'Angleterre à 5 0/0, motivée par les nombreux retraits d'or pour compte de l'Allemagne et de l'Amérique du Sud, avait été longtemps escomptée d'avance; aussi, lorsque le fait officiel s'est produit, il n'a plus eu d'effet sur les cours.

D'autre part, l'annonce de l'ouverture de négociations avec la Prusse, au sujet de la libération du territoire, ont fait croire qu'on touchait au moment où le nouvel emprunt serait émis.

Il est résulté de cela que les causes générales de malaise n'ayant pas augmenté, on n'a plus trouvé de motifs pour faire de la baisse, et on a fait de la hausse.

Les marchés allemands continuent à être chargés à l'excès, et les valeurs de chemins autrichiens et lombards. A Londres, les consolidés ont perdu près de deux points, à la suite de l'élevation du taux de l'escompte à 5 0/0. Les fonds français offrent partout une tenue exceptionnelle.

Le cours du Londres recommence à hausser dans une forte proportion; il atteignait aujourd'hui 25 fr. 42, et ce prix-là on ne voulait pas s'en dessaisir; le papier long valait 23,33.

En Italie, le papier sur France est très-offert, et, après 107 fr. 90 reste à 107 fr. 75.

La Rente italienne a eu un moment de faiblesse; depuis, elle a suivi le mouvement de reprise des rentes françaises, et nous la retrouvons à 68 fr. 20, sans changement sensible sur la clôture de samedi dernier.

Par suite de la baisse du change, les cours d'Italie continuent à ressortir à des cours un peu supérieurs; la parité était aujourd'hui pour Turin 68.40 fin mai.

Les obligations Victor-Emmanuel 1863 avaient quelques demandes à 198 fr. La Silberrente autrichienne est toujours un des meilleurs aliments pour l'arbitrage, car elle se cote sur toutes les places principales de fonds publics.

Les obligations de la ville de Madrid continuent à être offertes à 43 fr., mais ne trouvent preneurs qu'à 42.50.

Les obligations de la ville de Madrid continuent à être offertes à 43 fr., mais ne trouvent preneurs qu'à 42.50.

Malgré les événements d'Espagne, les obligations priorité Nord-Espagne ont pu maintenir le cours rond de 200 fr.; ce fait doit évidemment être attribué aux recettes de cette ligne, toujours en augmentation.

Les obligations romaines ont conservé le cours de la semaine précédente et clôturent à 182. Le marché de Genève est d'une grande activité sur cette valeur; cette place, a nous écrit-on, une grande confiance dans l'avenir de ce titre.

Les obligations des Dombes ont eu des transactions suivies de 258.75 à 260. Voici les recettes de cette ligne pendant la 17^e semaine de l'exercice courant :

Table with columns: Voyageurs, bagages et messages, Marchandises, etc., Total.

Récapitulation depuis le 1^{er} janvier.
532,292 71
Les obligations Suez gagnent fr. 10 à 390; la hausse des actions ne pouvait faire autrement que de les entraîner.

Quelques demandes en bons lombards. Un moment, les obligations autrichiennes avaient été très-affectées, à l'annonce qu'une émission de 25 millions de florins en obligations devait avoir lieu pour la construction de railways dans la partie hongroise.

Les actions de la Banque de France ont été l'objet cette semaine d'une grande agitation. Tombées de 3750 à 3690 pour reprendre aussitôt leur premier cours, elles clôturent à 3700 francs.

Les actions du Crédit mobilier français ont été très-tourmentées; on les a cotées un moment 412.50, mais, depuis, on a repris et la clôture se fait à 422.50.

De même, le Crédit mobilier espagnol a pu se relever de 483.75 à 492.50.

Les actions des Chemins autrichiens ont été parmi les valeurs les plus atteintes par la baisse; elles ont fait ainsi au plus bas 793.75. Cette forte réaction ne tient pas seulement à la diminution des recettes de l'exercice courant, mais aussi à ce que certaines places allemandes et aussi celle de Paris ont de fortes positions à la hausse qui ont besoin de se liquider.

Les cours ont repris aujourd'hui à 811.25, ce qui représente une hausse de 12.50 depuis hier.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 6 courant, à Vienne, a voté les résolutions suivantes :

1^o L'assemblée fixe à 35 francs par action le dividende de 1871, de sorte que le revenu total de l'exercice, pour intérêt et dividende, s'élève à 60 francs, et que le coupon de juillet prochain, en ajoutant au dividende l'a-compte de 5 francs sur les intérêts de l'exercice courant, sera de 40 francs.

2^o Le dividende ainsi fixé laisse disponible une somme de 783,615 florins 12 kreutzer, qui sera affectée aux travaux extraordinaires à faire dans les établissements de la Compagnie.

3^o L'assemblée vote divers emprunts sous forme d'obligations soit pour compte de l'ancien réseau, soit pour l'établissement de la ligne Arad-Temesvar-Orsova.

VILLE DE LYON
EMISSION A 430 FR.
18,823 OBLIGATIONS
RENDANT 25 FRANCS

REMBOURSABLES EN 30 ANS
à 500 Francs
Souscription ouverte :
MARDI ET MERCREDI 14 ET 15 MAI
A la Recette municipale, rue des Deux-Maisons, 4;
A l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris, rue Neuve, 23.

EMPRUNT
VILLE DE LYON
On souscrit sans frais à la Société Lyonnaise de Dépôts et de Comptes courants et de Crédit industriel,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
Palais Saint-Pierre.

VILLE DE LYON
EMPRUNT
DE 8,000,000
ON SOUSCRIT SANS FRAIS A LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
6, rue de Lyon, 6

EMPRUNT
VILLE DE LYON
Souscription ouverte
A VILLEFRANCHE
Le Mardi 14 et le Mercredi 15 Mai
Chez M. PINET, receveur municipal;
Chez M. MORIN, caissier de la Caisse d'épargne.

Crédit Lyonnais
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL : 50 MILLIONS
Lyon - Palais du Commerce

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 avril 1872, a décidé d'appeler un deuxième versement de 125 fr. sur les 20,000 actions nouvellement souscrites.
En conséquence une somme de 125 francs par action souscrite devra être versée par tous les souscripteurs du 1^{er} au 15 mai prochain.

AUX
MÈRES DE FAMILLE
La Grande Maison de Paris
met en vente ses créations les plus nouvelles en costumes d'enfants et jeunes gens pour la saison d'été 1872.

ON DEMANDE deux bonnes brocheuses pour la brochure des livres et une apprentie.
S'adresser, rue Ferrandière, 6, au 3^{me}.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyons, le 13 Mai 1872.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ITALIE, ESPAGNE, PORTUGAL, ALGERIE, MAROC, INDIEN, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include various silk types and their weights.

Table with columns: 15 Grèges, 7 Ballots pesés, Total. Values: 1160, 330, 1490.

Opérations de décreusage... Dernier numéro placé... Total du 1er au 13...

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ITALIE, ESPAGNE, PORTUGAL, ALGERIE, MAROC, INDIEN, CHINE, JAPON, POIDS.

SAINT-ETIENNE, 13 Mai 1872.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ITALIE, ESPAGNE, PORTUGAL, ALGERIE, MAROC, INDIEN, CHINE, JAPON, POIDS.

Opérations de décreusage... Dernier numéro placé... Total du 1er au 13...

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ITALIE, ESPAGNE, PORTUGAL, ALGERIE, MAROC, INDIEN, CHINE, JAPON, POIDS.

AUBERNAIS, 13 Mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ITALIE, ESPAGNE, PORTUGAL, ALGERIE, MAROC, INDIEN, CHINE, JAPON, POIDS.

Table with columns: AVIGNON, 13 Mai. Marché en gros de la Martinière.

Table with columns: BALLETS PESÉS. Organsins, Trames, Grèges.

Table with columns: COURS OFFICIEL DES DENRÉES. du 4 au 11 mai 1872.

Table with columns: Marché aux grains. Prix moyen.

Table with columns: Marché de la pêche. Carpes, Tanches, Brochets.

Table with columns: Crée de la marée. Marée fine, Marée ordinaire.

Table with columns: Marché des bestiaux sur pied (vaise). Bœuf, Vache, Veau, Mouton, Porc.

Table with columns: Marché en gros des fruits et légumes. Pommes de terre, Châtaignes.

Table with columns: Crée de la marée. Marée fine, Marée ordinaire.

Table with columns: Marché de la pêche. Carpes, Tanches, Brochets.

Table with columns: Crée de la marée. Marée fine, Marée ordinaire.

Table with columns: Marché en gros des vins à Serin. Vins du Beaujolais, Vins du Rhône.

Table with columns: Divers en boutique. Pain de ménage, Vache, Veau, Mouton, Porc.

Table with columns: Divers aux halles. Pain de ménage, Bœuf, Vache, Veau, Mouton, Porc.

Table with columns: Fourrages. Foin, Paille.

Table with columns: Bulletin météorologique du 14 Mai. THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT du ciel, VENT.

THEATRES

Grand-Théâtre. — Le Grand-Duc de Matapa. Théâtre du Gymnase. — Le Supplice d'une Femme.

Représentation par la célèbre troupe Hanlon. Lees, des États-Unis.

Etablissement pour les Rentiers. VIE DE FAMILLE.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le docteur MOURGUE, dentiste.

Etude de M^e BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

Sequestre. Nommé, par jugement du tribunal civil de Lyon, en date du treize février mil huit cent soixante-douze.

Etude de M^e BEAUJOLIN, huissier à Lyon, rue Saint-Pierre, 41.

VENTE JUDICIAIRE. Le jeudi seize mai mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin.

VENTE FORCÉE. Le mercredi quinze mai mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin.

COMPAGNIE DES HAUTS-FOURNEAUX ET FONDERIES De Givors.

Messieurs les Actionnaires sont prévenus que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 17 juin 1872.

ORDRE DU JOUR: Approbation des comptes; Fixation du dividende; Communications de la Gérance; Nomination d'un membre du conseil de surveillance.

UN BON COMPTABLE

ayant les meilleures références et pouvant disposer d'une petite somme, demande un emploi de caissier ou de teneur de livres.

UNE MAISON DE COMMERCE demande un voyageur connaissant l'épicerie et la droguerie.

ROB-SAVARES! DÉPÔTATO-TONIQUE. Perfectionné pour la parfaite guérison des Maladies contagieuses.

Les Titres donnant droit d'entrée à cette Assemblée devront être déposés, cinq jours au moins d'avance.

EXPÉDITIONS PAR CORRESPONDANCE. S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. SERVICES RÉGULIERS. Bateaux à vapeur pour l'Algérie.

Services directs de Marseille à ALGER, tous les jeudis et samedis.

AVIS AUX FAMILLES. Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique.

Médaille d'OR. — Prime de 16,600 fr. QUINA LAROCHE.

ÉLIXIR RECONSTITUANT ET FÉBRIFUGE. Extrait complet des TROIS quinquinas (rouge, jaune et gris).

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

MARSEILLE. — DÉPARTS du Lundi 13 au Lundi 20 mai 1872.

Jeu. 16 mai midi. Pour Alexandrie, Smyrne et la Syrie.

Services combinés avec la Compagnie de Navigation Mixte.

DÉPART DE BORDEAUX. Mercredi 24. Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata.

Le 10 JUIN commenceront à Lyon, rue de Lyon, 62, les leçons de diction à l'usage des BÈGUES.

STOCK DE PAPIER A VENDRE. S'adresser au bureau du journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES. PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

MARSEILLE. — DÉPARTS du Lundi 13 au Lundi 20 mai 1872.

Jeu. 16 mai midi. Pour Alexandrie, Smyrne et la Syrie.

Services combinés avec la Compagnie de Navigation Mixte.

DÉPART DE BORDEAUX. Mercredi 24. Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata.

Le 10 JUIN commenceront à Lyon, rue de Lyon, 62, les leçons de diction à l'usage des BÈGUES.

STOCK DE PAPIER A VENDRE. S'adresser au bureau du journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

FABRIQUE PARFUMERIE SANITAIRE

Produits nouveaux à la PARAFFINE. BREV. S. G. D. G. SAVONS — COLD-CREAM — POMMADE — FARDS — EXTRAITS.

MALADIES de la PEAU. ALTERATION du SANG. POMMADE FONTAINE. SALSEPAREILLE FONTAINE.

Préconisée par les plus grands médecins de Paris, MM. Delzenne, Guibout, Hortelou, Pidoix, Bouchard, Longel, pour guérir rapidement les gargarismes et la plupart des maladies de la peau réputées incurables.

Pharmacie Mulaton. rue Neuve, 12. Pharmacie Martel, Gayme et Bouvier, rue de la République, 18.

SIROP BARNOU. Pectoral et Balsamique. Souverain contre les irritations et inflammations de poitrine.

PATE BÉCHIQUE. Prix du sirop, 2 fr.; de la pâte béchique, la demi-boîte, 50 c., la boîte, 1 fr.

BULLETIN FINANCIER. Lyon, 14 mai. Le marché commence à s'habituer à ce va-et-vient fantôme qui s'appelle Alabama.

Le 3 0/0 était ferme à 54.85, l'emprunt 5 0/0 a été plus demandé qu'offert pendant toute la Bourse de 87.82 1/2 à 87.90.

Le marché des valeurs locales était peu animé. L'action des aciéries Pétrin fait une nouvelle pointe à 285.

La souscription publique au nouvel emprunt de la ville de Lyon, quoique contrariée ce matin par le plus horrible temps, a parfaitement réussi.

Les souscripteurs se pressaient aux guichets de la Recette municipale et du Comptoir d'esc. étai-

Aussi le marché des obligations d'esc. étai- en hausse.

L'obligation 5 0/0 1865-1867 était demandée à 450.

Celle de 1870, 5 0/0, a fait 442.50 et celle de 1871, 7 0/0, 527.50.

Le bon marché de la nouvelle obligation est donc fait pour tenter petits et grands.

BOURSE DE PARIS — Lundi 13 Mai (de midi 1/2 à 3 h.)

Table of stock market data for Paris, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON — Mardi 14 Mai (de 11 h. à midi 1/2).

Table of stock market data for Lyon, including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER

Le marché commence à s'habituer à ce va-et-vient fantôme qui s'appelle Alabama, et quand on l'en menace, il n'a plus très-peur.